



*Administration communale de  
Colmar-Berg*

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 27 mai 2024 (No 1/2022/0089/137), le Ministère du Travail a accordé à la SA Luxembourg Mounting Center une autorisation pour la modification du dépôt de pneumatiques, du compresseur à air et du stockage de substances et mélanges classés à Colmar-Berg, au lieu-dit 'Auf der Drieschbich', No. cad. 558/1371.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre du Travail. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,  
La bourgmestre, le secrétaire,

A blue ink signature of the Mayor, consisting of a stylized, cursive script.



A blue ink signature of the Secretary, consisting of a stylized, cursive script.